

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA015f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

23.02.2010

Nouveau projet commun en Turquie : « Renforcer le rôle des autorités judiciaires suprêmes du point de vue des normes européennes »

Date de la conférence de lancement : 24 février 2010, 15h00

Lieu : Hôtel Sheraton, Nöktali sokak, Ankara

Organisée par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, avec la Cour Constitutionnelle, la Cour de cassation, le Conseil d'Etat et le Conseil supérieur de la magistrature turcs.

Description : L'objectif global de ce nouveau projet commun Conseil de l'Europe/Union européenne est de renforcer le rôle des autorités judiciaires suprêmes en Turquie et de commencer à faire évoluer le cadre normatif des droits et des libertés garantis par la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne, en tenant compte de l'acquis communautaire. Le projet sera mené conjointement par le Conseil de l'Europe et les plus hautes autorités judiciaires de Turquie, à savoir la Cour Constitutionnelle, la Cour de cassation, le Conseil d'Etat et le Conseil supérieur de la magistrature.

Les membres et les juges rapporteurs des autorités judiciaires suprêmes participeront à des tables rondes, à des conférences et à des visites d'étude dans différentes institutions de toute l'Europe. Ils échangeront ainsi leur expérience avec des collègues d'autres pays et d'autres institutions européennes. Le droit à un procès équitable, les obligations positives découlant du droit à la vie et l'interdiction de la torture, le droit à la liberté et à la sécurité, la liberté d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté de réunion pacifique, le droit de propriété, la protection de l'environnement et la protection des droits sociaux figurent parmi les principaux thèmes qui seront examinés.

Doté d'un budget total de 3 300 000 euros, le projet doit durer 30 mois, jusqu'en juillet 2012.

La conférence de lancement : Haşim Kılıç, Président de la Cour constitutionnelle, Hasan Gerçek, Président de la Cour de cassation, Mustafa Birden, Président du Conseil d'Etat, Sadullah Ergin, ministre de la Justice, également en sa qualité de Président du Conseil supérieur de la magistrature, Marja Ruotanen, Directrice la Coopération à la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe et l'Ambassadeur Marc Pierini, Chef de la délégation de l'Union européenne en Turquie seront les hôtes de la conférence.

La conférence sera ouverte à la presse.

[Plus d'information](#)

Contact à Ankara:

Mara Bottone, Conseillère de Programmes, Direction Générale des Droits de l'homme et des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe, Tél. +33 (0) 6 61 14 94 15, Mara.Bottone@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int